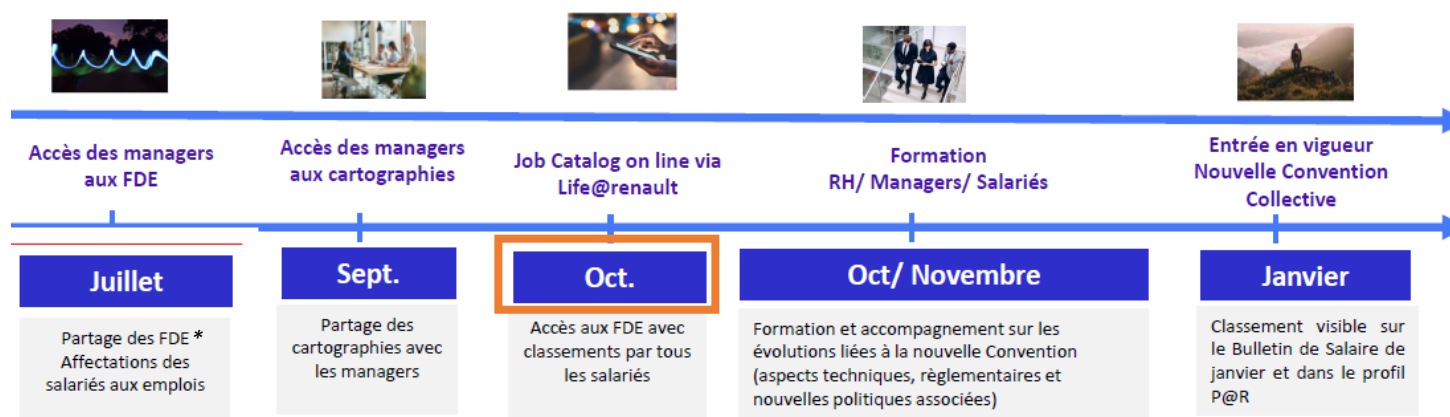


Déploiement de la Classification de la Convention Collective de la Métallurgie :

Evolution du calendrier de déploiement chez Renault :



*FDE : Fiche Descriptive d'Emploi

Ce qu'il faut en retenir :

- 👉 **Emploi / Poste** : un Emploi rassemble plusieurs salariés qui occupent des Postes similaires
Ex : Emploi = Juriste / Poste = Juriste en droit social
- 👉 La cotation de l'emploi découle du contenu de la Fiche Descriptive de l'Emploi (FDE)
- 👉 Les fiches descriptives des emplois seront accessibles à tous les salariés via [Life@RenaultGroup](#) à partir du mois **d'octobre**
- 👉 Il n'existe aucune de grille de transposition entre le système de classement actuel et celui de la nouvelle convention.

Dès lors que le classement de votre emploi vous est communiqué, vous avez **1 mois** pour demander les explications sur le classement détaillé. La CFE-CGC vous recommande d'utiliser **ce droit à explications complémentaires** de manière à bien comprendre le positionnement de votre emploi et sa cotation.

Contact

CFE-CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 18
Mail : cfecgctechno@gmail.com

Vos élus CFE-CGC se sont organisés et formés pour :

- Répondre aux sollicitations individuelles
- Communiquer régulièrement sur l'avancement
- Traiter les éventuels cas individuels litigieux



RETROUVEZ L'ACTU SUR L'APPLI CFE-CGC INTERCENTRE

www.cfecgc-intercentre-renault.fr